

AVIS DE RADIATION

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration du Barreau du Québec, à sa séance du 24 octobre 2025 a, en vertu du devoir lui étant imposé par l'article 85.3 du *Code des professions*, prononcé la radiation des membres ayant fait défaut d'avoir effectué le paiement de cotisations dans le délai imparti.

Le	Conseil	d'administration	du Barreau du	Ouébec a i	orononcé la r	adiation de la	personne suivante :

M. Richard Arcand 202573-6 Bedford

Montréal, le 24 octobre 2025

Josée Roussin, avocate, MBA Directrice générale par intérim

Veuillez communiquer avec le Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec (Montréal : 514 954-3411; extérieur : 1 844 954-3411 afin de vérifier si la personne dont le nom n'est pas suivi d'un astérisque a régularisé sa situation depuis le 24 octobre 2025.

^{*} Lorsque le nom d'une personne est suivi d'un astérisque, cela signifie qu'elle s'est réinscrite depuis la radiation et est maintenant membre en règle du Barreau du Québec.